

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.071

L'An Deux Mille Cinq, le 24 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 17 JUIN 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Mme TERRIEN, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT
M. BUJARD représenté par M. HUGENDBLER
M. CAU représenté par Mme COURTIN
M. COASSIN représenté par M. BIRON
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN
Mme ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SAEML JARDINS DU MONDE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

VOTE : 26 POUR
7 CONTRE

Il vous est proposé d'approuver le protocole transactionnel à intervenir entre la SAEML JARDINS DU MONDE et la Ville de ROYAN fixant le montant des indemnités à verser par la Ville à la SAEML au titre des dysfonctionnements rencontrés dans l'exploitation des Jardins du Monde par la SAEML JARDINS DU MONDE au titre de l'année 2004.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la demande d'indemnisation de la SAEML JARDINS DU MONDE,
- VU le contrat d'affermage et son article 40,
- VU le protocole d'accord,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le protocole d'accord joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à le signer,

- d'engager toutes procédures contentieuses utiles en référé, et/ou au fond, devant toutes les juridictions utiles, à l'encontre de tous les intervenants concernés par la réalisation du projet dénommé parc "Jardins du Monde" et susceptibles de voir leur responsabilité engagée au titre des erreurs, désordres, malfaçons, non conformité, inachèvement, etc ... et permettant leurs réparations et/ou leur remise en état à l'identique, ainsi que l'indemnisation de tous les préjudices subis.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 juin 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS